



Liquidation judiciaire et abus de confiance

Par **bob 0501**, le **23/09/2018 à 08:11**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

j'ai été condamné pour abus de confiance envers une association dont j'étais le président. je suis en liquidation judiciaire simplifiée; dois je continuer à rembourser?

MERCI marque de politesse[smile31]

Par **citoyenalpha**, le **23/09/2018 à 13:06**

Bonjour

Je ne vois pas le rapport entre votre condamnation pour abus de confiance et la liquidation judiciaire simplifiée de votre société...

Qui a été condamné? vous ou votre entreprise?

Dans l'attente de votre réponse

Par **bob 0501**, le **25/09/2018 à 11:09**

bonjour, c'est moi qui a été condamné j'étais le président de cette association merci

Par **citoyenalpha**, le **25/09/2018** à **22:01**

Bonjour

Vous êtes donc dans l'obligation de rembourser. Votre liquidation judiciaire n'a rien à voir avec votre condamnation personnelle.

Restant à votre disposition